

Bonjour,

La société De Graaf n'a pas d'agrément du constructeur pour la refabrication des plateformes et commercialise ce qu'il convient d'appeler des contrefaçons. Un véhicule équipé d'une telle plateforme non homologuée en France ne peut obtenir aucun document officiel.

A ce jour, seul les plateformes "origine" du Méhari Club Cassis sont acceptées.

Bien cordialement,

-----Message d'origine-----

De : JL Cech <jl.web.cech@gmail.com> Envoyé : lundi 17 novembre 2025 13:47  
À : Contact-AVPCD - BFConta47 <contact-avpcd@laventureassociation.com>  
Objet : [EXTERNAL]Validation conformité

Bonjour,

je souhaite passer auprès de la FFVE ma 2CV en "Collection", celle-ci est totalement restaurée.

A cette fin je souhaite obtenir un certificat de conformité du châssis utilisé pour cette restauration.

Vous le trouverez en PJ.

En restant à votre disposition pour toute action complémentaire.

Cordialement.

--

=====  
Jean-Louis Cech  
<http://www.cech.fr>  
FR +336 59 714 837  
US -> Use Whatsapp  
=====